

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 242

4 février 2010

SOMMAIRE

Account-IT.LU S.à r.l.	11574	Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.	11570
Agence Immobilière Claude Poveromo en abrégé AICP S.à r.l.	11573	Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.	11570
Aquatechnic S.A.	11574	Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l.	11572
Aquatechnic S.A.	11575	Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH	11580
Aquatechnic S.A.	11573	International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding S.à r.l.	11587
British Vita (Lux III) S.à r.l.	11604	Intertrading Investments S.A.	11571
cadooz Luxembourg Two S.à r.l.	11591	Intertrust Financial Engineering S.A.	11596
Chippo S.A.	11600	Jardins en Beauté	11575
Chippo S.A.H.	11600	Lellinv Holding S.A.	11580
Commercial and Residential Building S.A.	11573	Leonard Finance S.A.	11615
Compagnie Européenne de Wagons S.à r.l.	11578	Librairie Française	11599
Compagnie Européenne de Wagons S.à r.l.	11578	LSF5 Giga Holdings S.à r.l.	11585
Crystal Rosewood S.à r.l.	11607	LSRC II Investor S.à r.l.	11573
Dome 3 0909 S. à r.l.	11574	Mora S.A., SPF	11574
Dufenergy International S.A.	11571	Multimagine SA	11616
Element Six Technologies S.à r.l.	11577	Naptilia S.à r.l.	11579
Financière Quirinus S.A.	11575	NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.	11579
Gedeon S.A.	11594	Novery International S.A.	11577
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	11576	Orto Holding AG	11576
HB Advanced Investments S.A.	11590	Pantheon Holding S.à r.l.	11572
H.B.F. Limited S.à r.l.	11572	Perholding S.A.	11571
Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A.	11572	PG Daisy S.A.	11579
Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A.	11576	Pom International S.A.	11570
Heerema Transport Finance (Luxembourg) II S.A.	11577	ProLogis UK CCLXIX S.à r.l.	11578
Heerema Transport Finance (Luxembourg) S.à r.l.	11576	ProLogis UK CCLXVII S.à r.l.	11578
Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S. à r.l.	11570	Q.A.T. II Investments S.A.	11579
		Riesling Management S.A.	11575
		R.P. Aqua Immobilière S.à r.l.	11571
		Schaefer A.G.	11571
		Square Businesses S.à r.l.	11572
		Winvest Part 4	11577

Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.013.

Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Mme Faith Rosenfeld, née le 22 décembre 1951 dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société est le 40, West 57th Street, 33th Floor, New York, NY-10019, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010010176/15.

(100002780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.132.

Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Mme Faith Rosenfeld, née le 22 décembre 1951 dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société est le 40, West 57th Street, 33th Floor, New York, NY-10019, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010010177/15.

(100002784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.808.

Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Mme Faith Rosenfeld, née le 22 décembre 1951 dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société est le 40, West 57th Street, 33th Floor, New York, NY-10019, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010010178/15.

(100002789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 61.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010010434/9.

(100002752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Dufenergy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2010. Signature.
Référence de publication: 2010010399/10.
(100002843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Intertrading Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 49.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2010. Signature.
Référence de publication: 2010010400/10.
(100002841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Perholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 47.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2010. Signature.
Référence de publication: 2010010401/10.
(100002840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Schaefer A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Haus 112.
R.C.S. Luxembourg B 105.754.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.
Référence de publication: 2010010417/10.
(100002881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

R.P. Aqua Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 20.737.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2009.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature
Référence de publication: 2010010353/14.
(100002532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010010430/10.

(100002399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pantheon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010435/10.

(100002726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

H.B.F. Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010449/10.

(100002862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Square Businesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010451/10.

(100002860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.475.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2010010438/14.

(100002624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Commercial and Residential Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.235.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010010389/12.

(100002697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 55.555,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010010285/13.

(100002529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Aquatechnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.650.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010010361/14.

(100002538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Agence Immobilière Claude Poveromo en abrégé AICP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 6, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 137.443.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010010360/15.

(100002543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Dome 3 0909 S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.704.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57256 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010010288/12.

(100002590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Account-IT.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R.C.S. Luxembourg B 89.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA s.à r.l.
Rue Michel Rodange, 18-20
L-2430 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010010463/13.

(100002916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010010427/14.

(100002636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Aquatechnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 105.650.

Rectificatif du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 14 décembre 2007 avec la référence L070170840.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2010010357/15.

(100002535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Riesling Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 121.931.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010010433/12.

(100002558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Jardins en Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3593 Dudelange, 73, route de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 103.992.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pour la société

Bureau Comptable De Cillia Michel

Signature

Référence de publication: 2010010423/13.

(100002914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Financière Quirinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.621.

Rectificatif du bilan déposé en date du 13/02/2009 avec le numéro enregistré L090025768.04

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010010396/14.

(100002822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Aquatechnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 105.650.

Rectificatif du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 23 octobre 2008 avec la référence L080156249.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010010359/15.

(100002536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Orto Holding AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.281.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010010439/12.

(100002398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Heerema Transport Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour Heerema Transport Finance (Luxembourg) SàRL

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2010010442/13.

(100002619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.466.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2010010440/14.

(100002622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 septembre 2009**Huitième résolution*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 1A Heienhaff L-1736 Senningerberg, au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg avec effet au 24 Septembre 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010010252/15.

(100002282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Winvest Part 4, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57220 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010010282/12.

(100002355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Heerema Transport Finance (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.520.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour Heerema Transport Finance (Luxembourg) II S.A.

P. Goldschmidt
Administrateur A

Référence de publication: 2010010444/13.

(100002618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Novergy International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.902.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société NOVERGY INTERNATIONAL S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 65.902, de son adresse actuelle : 45-47, route d'Arlon, L -1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission du commissaire aux comptes BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010010254/14.

(100002695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 310.150,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gérance

Première résolution

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 24 juin 2009.

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Element Six S.A., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010010262/15.

(100002961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

ProLogis UK CCLXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.502.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010009302/17.

(100001712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

ProLogis UK CCLXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.499.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010009303/17.

(100001717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010307/10.

(100002281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010306/10.

(100002285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Naptilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.113.

Dépôt des comptes annuels 2008 rectifiés

La mention remplace la version déposée antérieurement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° L090039500.04 du 12 mars 2009.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NAPTILIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010010331/17.

(100002479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

PG Daisy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.362.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société suivant acte du 27 novembre 2009 du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 18 décembre 2009.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq années au 29, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010010251/17.

(100002723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 116.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010266/10.

(100002606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Référence de publication: 2010010267/10.

(100002637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 58.520.

—
Auszug aus der Anteileabtretung vom 15. Dezember 2009

Es geht aus einer Anteileabtretung vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf vom 15. Dezember 2009, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INDUPLAN, INDUSTRIAL HANDELS- UND PLANUNGS-GESELLSCHAFT, GMBH, mit Sitz zu L-5612 Bad-Mondorf, 13, avenue François Clement, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B58.520, folgendes hervor:

1) JEROME TRADE Ltd, mit Sitz zu Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Ernest SAKSIDA, Privatangestellter, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf, HUNDERT (100) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preis von ZWÖLF-TAUSEND VIERHUNDERT EURO (12.400,- €).

2) Nach gegenwärtiger Zession ist Ernest SAKSIDA, vorgenannt, einziger Anteilinhaber.

3) Steve KRIER, Versicherungsagent, wohnhaft zu Aspelt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der genannten Gesellschaft, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und er entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

4) Die Anteilinhaber gibt sein Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung.

5) Steve KRIER, vorgenannt, wird als Geschäftsführer abberufen.

6) Ernest SAKSIDA, vorgenannt, wird zum neuen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Enregistré à Remich, le 22 décembre 2009. REM 2009/1677. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010053/29.

(100002463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Lellinv Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.621.

—
L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LELLINV HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58621, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 26 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 5 juillet 1997,

et dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 8 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie LORINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Le Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les statuts vont dorénavant avoir la teneur suivante: I. NOM. DUREE. OBJET. SIEGE SOCIAL

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LELLINV HOLDING S.A.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Le Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six mille virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par dix (10) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de juin à 12.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LORINI - MANCIOCCHI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2009. Relation GRE/2009/4630. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010074/241.

(100002952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.600.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 119.052.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of December.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 8 December 2009,

AND

KS Holdings II, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 8 December 2009,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119052, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 5 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1914 of 11 October 2006, that has been amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 23 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2339 of 1 December 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR15,000 (fifteen thousand euro) to raise it from its current amount of EUR2,585,375 (two million five hundred eighty-five thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR2,600,375 (two million six hundred thousand three hundred seventy-five euro) by the issuance of 120 (one hundred twenty) new ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR35.09 (thirty-five euro and nine cent; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR2,585,375 (two million five hundred eighty-five thousand three hundred seventy-five euro), represented by 20,682 (twenty-thousand six hundred eighty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR15,000 (fifteen thousand euro) to an amount of EUR2,600,375 (two million six hundred thousand three hundred seventy-five euro), represented by 20,802 (twenty thousand eight hundred two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 120 (one hundred twenty) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR35.09 (thirty-five euro and nine cent).

KS Holdings II expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 120 (one hundred twenty) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.a r.l. so that the total amount of EUR15,035.09 (fifteen thousand thirty-five euro and nine cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.a r.l. holds 20,802 (twenty thousand eight hundred two) ordinary shares and KS Holdings II holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR2,600,375 (two million six hundred thousand three hundred seventy-five euro), represented by 20,802 (twenty thousand eight hundred two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par Monsieur Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2009,

ET

KS Holdings II, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Takehisa Tei,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 9 décembre 2009,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119052, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1914 du 11 octobre 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2339 du 1 décembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR2.585.375 (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR2.600.375 (deux millions six cent mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR35,09 (trente-cinq euros et neuf cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR2.585.375 (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 20.682 (vingt mille six cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par apport d'un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros) pour le porter à un montant de EUR2.600.375 (deux millions six cent mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 20.802 (vingt mille huit cent

deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de verser une prime d'émission d'un montant de EUR35,09 (trente-cinq euros et neuf cents).

KS Holdings II renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme totale de EUR 15.035,09 (quinze mille trente-cinq euros et neuf cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 20.802 (vingt mille huit cent deux) parts sociales ordinaires et KS Holdings II détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme EUR2.600.375 (deux millions six cent mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 20.802 (vingt mille huit cent deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. LAC/2009/54144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010010056/140.

(100002314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.598.450,00.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 81.769.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81.769, incorporated on 19 April 2001 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1020 of 16 November 2001 (the "Company"). The articles of association have been lastly amended by notarial deed enacted on 16 December 2004, published in the Memorial C, number 613 of 26 June 2005.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l.", a private company with limited liability, having its registered office at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.233 (the "Sole Shareholder"), represented by Mr. William Tanguy, jurist, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private seal.

The abovementioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 17,023,938 (seventeen million twenty-three thousand nine hundred thirty-eight) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate on and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The share capital of the Company fixed at EUR 425,498,450 (four hundred twenty-five million four hundred ninety-eight thousand four hundred fifty Euro) has been entirely subscribed and fully paid up.

IV. - The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

V. - The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated on the date hereof attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI. - The Sole Shareholder waives its right to appoint liquidation auditors and declares itself as being sufficiently informed.

VII. - The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act, and notably in the view to transfer all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, makes its liquidation report during the meeting and states that (i) the Company does no longer carry out any activity, (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VIII. - The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

IX. - The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

X. - Discharge is given to the following managers of the Company for the accomplishment of their mandate:

- Mr. Robert Anderson, manager, with private or professional address at 11, Groenleng, NL-1191 VR Ouederkerk Aan de Amstel;

- Mr. Roger Blanken, manager, with private or professional address at 138, Hobart Avenue Short Hills, USA - 07078 New Jersey;

- Mr. Rob Edelman, manager, with private or professional at 9, Valeriaan, NL-3417 RR Mondfoort; and

- Mr. Emilio Perez Carrillo, manager, with private or professional address at 2, avenida Felipe Klein, 12580 Benicarlo (Catellon), Spain.

XI. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, former registered office of the Company.

The share register of the Company has then been cancelled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000 (two thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire public ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.769, constituée le 19 avril 2001 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020 du 16 novembre 2001 (la "Société"). Les statuts ont été pour la dernière fois modifiés par acte notarié en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 613 du 26 juin 2005.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "International Flavors & Fragrances Global Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 79.233 (l'"Associé Unique"), représentée par M. William Tanguy, juriste, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration à lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, ci-après pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé et a prié le notaire d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vu d'être enregistré avec lui, que les 17.023.938 (dix-sept millions vingt-trois mille neuf cent trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît qu'il a été suffisamment informé auparavant de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- Le capital social de la Société est fixé à 425.498.450 EUR (quatre cent vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante euros) et a été entièrement souscrit et libéré.

IV.- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- L'Associé Unique approuve le bilan de la Société daté de ce jour ci-après annexé en annexe A (l'"Annexe A"), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VI.- L'Associé Unique renonce à son droit de nommer des commissaires à la liquidation et se déclare lui-même suffisamment informé.

VII.- L'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte, et notamment en vue du transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, fait son rapport de liquidation durant l'assemblée générale et déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité, (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans l'Annexe A sont cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société sont assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment provisionnées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel actuel ou futur, connu, inconnu et non payé de la Société dissoute.

VIII.- L'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société, pour fermer ledit compte bancaire et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

IX.- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

X.- Décharge est donnée aux gérants de la Société indiqué ci-dessous pour l'accomplissement de leur mandat:

- M. Robert Anderson, gérant, avec adresse privée ou professionnelle au 11, Groenleng, NL-1191 VR Ouederkerk Aan de Amstel;

- M. Roger Blanken, gérant, avec adresse privée ou professionnelle au 138, Hobart Avenue Short Hills, 07078 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Rob Edelman, gérant, avec adresse privée ou professionnelle au 9, Valeriaan, NL-3417 RR Mondfoort; et

- M. Emilio Perez Carrillo, gérant, avec adresse privée ou professionnelle au 2, avenida Felipe Klein, 12580 Benicarlo (Catellon), Espagne.

XI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ancien siège social de la Société.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 2.000,- EUR (deux mille Euro).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: W. Tanguy, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2009. LAC/2009/54167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010009547/156.

(100001929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

HB Advanced Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.547.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "HB ADVANCED INVESTMENTS S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 18 janvier 2008, n° 147 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.547. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur, Mademoiselle Jennifer BRACCHETTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination de Maître Philippe MORALES en tant que seul liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Maître Philippe MORALES, préqualifié, en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, J. BRACCHETTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15464. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010009539/49.

(100002223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

cadooz Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.979.

In the year two thousand and nine, on the eighth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Cadooz Luxembourg Three S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.555,

here represented by Mrs Marianne SMETRYNS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1st December 2009.

"Cadooz One Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.883,

here represented by Mrs Marianne SMETRYNS, previously named, by virtue of a proxy, given on 1st December 2009.

"Palamon European Equity II L.P.", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Marianne SMETRYNS, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 November 2009.

"Palamon European Equity II "BOA" L.P.", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Marianne SMETRYNS, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 November 2009.

Mr. Michael Seydel, residing at Hansastrafte 4, 20149 Hamburg, Germany,

here represented by Mrs Marianne SMETRYNS, previously named, by virtue of a proxy, given on 04 December 2009.

Mr. Kai Greese, residing at Alte Landstraße 198, 22339 Hamburg, Germany,

here represented by Mrs Marianne SMETRYNS, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 November 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Cadooz Luxembourg Two S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.979, incorporated by a notarial deed on 6 June 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 August 2006 (number 1524, page 73134). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 3rd September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 February 2009 (number 258, page 12365).

The appearing parties representing the whole corporate capital have required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to acknowledge and approve the repurchase by the Company of all of the ninety (90) ordinary shares and seventy-six (76) preferred ordinary shares B, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, owned by Mr. Kai GREESE in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares"), at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per repurchased share.

The price to be reimbursed to Mr. Kai GREESE in relation to the Repurchased Shares is five hundred and five thousand four hundred and sixty-five euro (EUR 505,465.-), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the managers approved as part of such resolutions.

Second resolution

The shareholders decide to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred and fifty euro (EUR 4,150.-), so as to bring the share capital from two hundred nineteen thousand and four hundred euro (EUR 219,400.-), down to two hundred and fifteen thousand two hundred and fifty euro (EUR 215,250.-), by the cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

As a consequence of the above-decided share capital reduction, the shareholders resolved to amend article 5 of the Company's articles of incorporation relating to the share capital, which article shall henceforth be read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at two hundred and fifteen thousand two hundred and fifty euro (EUR 215,250.-) represented by:

- two thousand three hundred and forty-four (2,344) Ordinary Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares").

- six thousand one hundred and forty-five (6,145) Preferred Ordinary Shares A with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereinafter referred to as the "Preferred Ordinary Shares A").

- one hundred and twenty-one (121) Preferred Ordinary Shares B with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereinafter referred to as the "Preferred Ordinary Shares B" and together with the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares A, the "Shares").

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The Shares will have the rights as set out in Articles 21 and 25.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

"Cadooz Luxembourg Three S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.555,

ici représentée par Madame Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} décembre 2009.

"Cadooz One Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.883,

ici représentée par Madame Marianne SMETRYNS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} décembre 2009.

"Palamon European Equity II L.P.", une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10434, ici représentée par Madame Marianne SMETRYNS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2009.

"Palamon European Equity II "BOA" L.P.", une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10450,

ici représentée par Madame Marianne SMETRYNS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2009.

Monsieur Michael SEYDEL, ayant son domicile à Hansastraße 4, 20149 Hambourg, Allemagne,

ici représenté par Madame Marianne SMETRYNS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2009.

Monsieur Kai GREESE, ayant son domicile à Alte Landstrasse 198, 22339 Ottobrunn, Allemagne,

ici représenté par Madame Marianne SMETRYNS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Cadooz Luxembourg Two S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.979 et constituée par un acte notarié du 6 juin 2006, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 août 2006 (numéro 1524, page 73134). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 septembre 2008, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 février 2009 (numéro 258, page 12365).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société de l'ensemble des quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires et de soixante-seize (76) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, actuellement détenues par Monsieur Kai GREESE, prénommé, (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de vingt-cinq euro (EUR 25.-) par part sociale rachetée.

Le prix devant être remboursé à Monsieur Kai GREESE relativement aux Parts Sociales Rachetées est de cinq cent cinq mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 505.465.-), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société, intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'associés et sur la base des comptes intermédiaires approuvés par le conseil de gérance suivant lesdites résolutions.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de quatre mille cent cinquante euros (EUR 4.150.-) (le "Montant Réduit"), de sorte que le capital social est porté du montant de deux cent dix-neuf mille quatre cents euros (EUR 219.400.-), à deux cent quinze mille deux cent cinquante euros (EUR 215.250.-) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Troisième résolution

Suite de la réduction du capital social décidé ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, relatif au capital social, lequel article sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent quinze mille deux cinquante Euros (EUR 215.250.-) représenté par:

- deux mille trois cent quarante-quatre (2.344) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires").
- six mille cent quarante-cinq (6.145) Parts Sociales Ordinaires Privilégiées de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires Privilégiées A").
- cent vingt et une (121) Parts Sociales Ordinaires Privilégiées de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires Privilégiées B", et étant désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires Privilégiées A comme "Parts"). Les détenteurs de Parts constituent ensemble les "Associés".

5.2 De façon complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du/des Associé(s).

5.3 Les Parts Sociales donneront des droits tels qu'établis dans les Articles 21 et 25.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SMETRYNS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15205. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010009507/170.

(10002051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Gedeon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 105.011.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GEDEON S.A." (la "Société"), une société anonyme, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 16 décembre 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 avril 2005, sous le numéro 298 et page 14259,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 105.011, établie et ayant son siège social au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification depuis lors.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Maître Karine SCHMITT, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Emilie CHENON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Guillaume LOCHARD, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- De modifier l'objet social de la Société en ajoutant entre les premier et deuxième alinéas, un nouvel alinéa dont la teneur est la suivante:

"La société a également pour objet l'importation et l'exportation, la vente en gros et en détail de tout matériel bureautique, informatique et audio-visuel, ainsi que leurs accessoires."

2.- De modifier l'article onze (11) des statuts de la Société ayant désormais la teneur suivante:

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

3.- De modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (31.500,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'amender l'objet social de la Société en y ajoutant entre les premier et deuxième alinéas existants, un nouveau deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"La société a également pour objet l'importation et l'exportation, la vente en gros et en détail de tout matériel bureautique, informatique et audio-visuel, ainsi que leurs accessoires."

A cet effet il est décidé que le libellé du contenu de l'article QUATRE (4), concernant son objet social sera désormais le suivant:

Art. 4. "La société a pour objet la conception, la commercialisation et la fabrication d'outils de communication, plus précisément de panneaux de signalisation, de publicités adhésives sur véhicules, de plaquettes publicitaires, de tout système, concept ou matériel permettant la promotion d'un homme, d'une idée, d'un produit ou d'une entreprise et de produits auto-adhésifs.

La société a également pour objet l'importation et l'exportation, la vente en gros et en détail de tout matériel bureautique, informatique et audio-visuel, ainsi que leurs accessoires.

De même la société pourra donner des conseils en communication et organisation. Elle pourra en outre exercer l'activité de régie publicitaire.

La société pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article SEIZE (16) sera dorénavant libellé comme suit:

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. SCHMITT, E. CHENON, G. LOCHARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15219. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010009527/106.

(100002216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Intertrust Financial Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.979.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Intertrust Financial Engineering S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 19.979, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg, on November 17, 1982, published in the Mémorial C number 1 of January 3, 1983, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on June 24, 2009, published in the Mémorial C number 1378 of July 16, 2009,

The corporate capital is set at one million two hundred thirty-two thousand seven hundred and fifty two Euro and sixteen Cent (EUR 1,232,752.16) divided into five million three hundred fifty nine thousand seven hundred and ninety two (5,359,792) shares with a nominal value of twenty-three Cent (EUR 0.23) each.

The meeting is presided by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphael ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders, as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxyholders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of the public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as liquidator with the broadest powers provided for by the articles 144 to 148 of the coordinated law of August 10, 1915 on commercial companies.
3. Discharge to the current directors, Mr. Eric MAGRINI, chairman of the board of directors and managing director, Mr. Dirk VAN REETH and Mr. Ernesto Pedro TRAUlsen, for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

the public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The liquidator is granted the most general power provided for by the articles 144 to 148 bis of the coordinated law on commercial companies. The liquidator is entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without the authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

Third resolution

The meeting decides to give discharge to the incumbent directors of the company, namely Mr. Eric MAGRINI, managing director and chairman of the board of directors, Mr. Dirk VAN REETH, and Mr. Ernesto Pedro TRAUlsen, for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Intertrust Financial Engineering S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19.979, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 17 novembre 1982, publié au Mémorial C numéro 1 du 3 janvier 1983, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1378 du 16 juillet 2009.

Le capital social est fixé à un million deux cent trente-deux mille sept cent cinquante-deux Euros et seize Cents (EUR 1.232.752,16) représenté par cinq millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (5.359.792) actions d'une valeur nominale de vingt-trois Cents (EUR 0,23) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphael ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les

actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Décision de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Décharge aux administrateurs actuels, Monsieur Eric MAGRINI, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur Dirk VAN REETH et Monsieur Ernesto Pedro TRAUlsen, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le liquidateur a le pouvoir le plus étendu prévu par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Le liquidateur est habilité à exécuter tous les actes et opérations mentionnés à l'article 145 sans être obligé de solliciter l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur est autorisé à délier le conservateur des hypothèques de l'obligation d'inscrire les charges et les droits préférentiels; à renoncer à tous droits réels et préférentiels, privilèges, hypothèques et clauses de résiliation, consentir à toute mainlevée, avec ou sans paiement, de tous droits préférentiels et hypothèques, transcriptions, saisies-arrêts, saisies et autres charges.

Le liquidateur n'est pas obligé d'établir un inventaire et peut se baser sur les comptes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs actuels de la société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, administrateur-délégué et président du conseil d'administration, Monsieur Dirk VAN REETH, et Monsieur Ernesto Pedro TRAUlsen, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - LENTZ - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5049. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010009540/143.

(100001856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Librairie Française, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 13.350.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «LIBRAIRIE FRANCAISE», ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 206 de 1975, page 9874, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale ordinaire du 27 mars 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1238 du 23 août 2002.

L'assemblée se compose des associés à savoir:

- Monsieur Yves Gourdin, gérant de société, demeurant à L-1371 Luxembourg, 9, Val Ste Croix,
- Madame Carole Mersch, professeur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 9, Val Ste Croix.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

Première résolution

Cession de parts sociales

Monsieur Yves Gourdin, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Fabien Gourdin, né à Luxembourg, le 22 novembre 1980, demeurant à L-2560 Luxembourg, 6, rue de Strasbourg, ce acceptant, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société LIBRAIRIE FRANCAISE, prédé-signée, pour le prix de EUR 6.250.- (six mille deux cent cinquante euros).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées comme suit:

- Monsieur Fabien Gourdin, demeurant à L-2560 Luxembourg, 6, rue de Strasbourg, deux cent cinquante parts sociales	250
- Madame Carole Mersch, professeur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 9, Val Ste Croix, deux cent cinquante parts sociales	250
TOTAL: cinq cents parts sociales	500»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant actuel, Monsieur Yves Gourdin et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabien Gourdin, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social, avec effet au 4 janvier 2010, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Le gérant de la société, Monsieur Fabien Gourdin, prénommé, a accepté au nom et pour compte de la société la cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. GOURDIN, C. MERSCH, F. GOURDIN et H. HELLINCKX.
Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50703. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009491/57.

(100001739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Chippo S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Chippo S.A.H.).**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 37.682.

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHIPPO S.A.H." ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.682 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 5 février 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "CHIPPO S.A., SPF".

3) Adaptation et refonte complète des statuts.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "CHIPPO S.A., SPF".

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre préliminaire - Définitions

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CHIPPO S.A., SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation GRE/2009/4725. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009987/246.

(100002937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

British Vita (Lux III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.470.524,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Vita Cayman II Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 224079, with registered office at Uglan House, Grand

Cayman, KY1-1104, the sole shareholder of "British Vita (Lux III) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 107582, incorporated on 18th April 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 891 on 14th September 2005, the articles of which have been amended several times and for the last time on 22nd March 2006 by deed of notary Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg published in the Memorial of 5th July 2006 number 1297,

represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 December 2009 which initialled by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all thirty-three thousand four hundred and twenty (33,420) shares in issue in the Company and is duly represented, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda without any convening formalities being required.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A.1 Increase of the issued share capital by the issue of one (1) share with a nominal value and issue price of forty-four Euro (€ 44) to the sole shareholder, subscription to such new share and payment of the issue price of forty-four Euro (€ 44) by the contribution in kind of claims of the sole shareholder against the Company of a nominal amount of three hundred forty-nine million four hundred thousand five hundred seventy-two Euro (€ 349,400,572) (principal face amount and accrued interest) (the "Claims"); confirmation of the issue price of forty-four Euro (€ 44) and valuation of the contribution in kind with respect to the issue price of the new share;

A.2 Allocation of the difference between the issue price of the new share of forty-four Euro (€ 44) and the face amount of the Claims in absorption of losses recorded at the date of this meeting, if any, and the balance to reserves of the Company (being an amount of three hundred forty-nine million four hundred thousand five hundred twenty-eight Euro (€ 349,400,528)).

B. Consequential amendment of article 5 of the articles of association as set forth below in order to reflect the capital increase:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million four hundred seventy thousand five hundred and twenty-four Euro (EUR 1,470,524) divided into thirty three thousand four hundred and twenty one (33,421) shares each with a par value of forty-four Euro (EUR 44). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

After approval of the above, the following decisions were passed.

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital by the issue of one (1) share with a nominal value and issue price of forty-four Euro (€ 44) to the sole shareholder, Vita Cayman II Limited against the contribution in kind, and full payment of the issue price of forty-four Euro (€ 44), of claims of the sole shareholder against the Company of a nominal amount of three hundred forty-nine million four hundred thousand five hundred seventy-two Euro (€ 349,400,572) (principal face amount and accrued interest) (the "Claims").

Thereupon the sole shareholder, Vita Cayman II Limited represented as aforementioned subscribed for one (1) share of a nominal value of forty-four Euro (€ 44) and fully paid the issue price of forty-four Euro (€ 44) by the contribution in kind to the Company of the Claims.

Evidence of the contribution in kind was shown to the notary.

The contribution in kind has been the subject of a valuation report the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind is at least equal to the total subscription price of the one (1) share to be issued (being forty-four Euro (€ 44))." A copy of such report shall be registered together with this deed.

It is resolved to confirm the issue price of the new share so issued and the valuation of the contribution in kind with respect to the issue price of the new share.

It is then noted the difference between the face amount of the Claims and the issue price of forty-four Euro (€ 44) and resolved to allocate such difference in absorption of losses recorded at the date of this meeting, if any, and the balance (being an amount of three hundred forty-nine million four hundred thousand five hundred twenty-eight Euro (€ 349,400,528)) to the reserves of the Company.

Second resolution

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the first resolution as set forth under item B of the agenda. There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person and the representatives of the subscribers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vita Cayman II Limited, une société constituée sous les lois des Iles Caïmans et inscrite auprès du Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 224079, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, l'associé unique de "British Vita (Lux III) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107582, constituée le 18 avril 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 891 le 14 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 22 mars 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg publié au Mémorial le 5 juillet 2006 numéro 1297,

représentée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 décembre 2009 qui, paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des trente-trois mille quatre cent vingt (33.420) parts sociales émises dans la Société et est dûment représenté de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'aucune formalité de convocation ne soit requise.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A.1. Augmentation du capital social émis par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale et un prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) à l'associé unique, souscription à cette nouvelle part sociale et paiement du prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) par apport en nature de créances détenues par l'associé unique sur la Société d'une valeur nominale de trois cent quarante-neuf millions quatre cent mille cinq cent soixante-douze euros (€ 349.400.572) (montant principal et intérêts accrus) (les "Créances"); confirmation du prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) et évaluation de l'apport en nature en relation avec le prix d'émission de la nouvelle part sociale;

A.2. Allocation de la différence entre le prix d'émission de la nouvelle part sociale de quarante-quatre euros (€ 44) et le montant principal des Créances en absorption des pertes existant au jour de l'assemblée de la Société pour un montant équivalent, le cas échéant) et le solde au compte réserve de la Société (étant un montant de trois cent quarante-neuf millions quatre cent mille cinq cent vingt-huit euros (€ 349.400.528);

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la manière établie ci-dessous afin de refléter l'augmentation de capital:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la société s'élève à un million quatre cent soixante-dix mille cinq cent vingt-quatre euros (1.470.524 EUR), représenté par trente-trois mille quatre cent vingt et une (33.421) actions d'une valeur nominale de quarante-quatre (44) euros chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale et un prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) à l'associé unique, Vita Cayman II Limited, en contrepartie d'un apport en nature, et paiement intégral du prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44), de créances détenues par l'associé unique sur la Société d'une valeur nominale de trois cent quarante-neuf millions quatre cent mille cinq cent soixante-douze euros (€ 349.400.572) (montant principal et intérêts accrus) (les "Créances").

A la suite de quoi l'associé unique, Vita Cayman II Limited, représenté comme susmentionné, a souscrit à une (1) part sociale ayant une valeur nominale de quarante-quatre euros (€ 44) et a entièrement libéré le prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) par l'apport en nature des Créances à la Société.

Preuve de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation, dont la conclusion est la suivante: "Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est au moins égale au prix de souscription total de la part sociale devant être émise (étant quarante-quatre euros (€44))." Une copie de ce rapport sera enregistrée avec le présent acte.

Il a été décidé de confirmer le prix d'émission de la nouvelle part sociale ainsi émise et l'évaluation de l'apport en nature en relation avec le prix d'émission de la nouvelle part sociale.

La différence entre le montant nominal des Créances et le prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) a alors été notée et il a été décidé d'allouer cette différence en absorption des pertes de la Société pour un montant équivalent, le cas échéant, et le solde (étant un montant de trois cent quarante-neuf millions quatre cent mille cinq cent vingt-huit euros (€ 349.400.528) au compte réserve de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la première résolution de la manière prévue sous le point B de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55215. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010013/154.

(100002567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.443.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Rosewood S.à r.L".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons

taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mrs Yannick Poos, private employee born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Class B manager:

- Mr. Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Rosewood S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s)

personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Madame Yannick Poos, employée privée née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Franck Doineau, employé privé né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-neuf décembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009952/399.

(10002666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Leonard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.997.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEONARD FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 82.997,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 40 du 9 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Christelle LANGLOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, prénommée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 200.000,- EUR, pour le passer de son montant actuel de 31.000,- EUR à 231.000,- EUR par l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille Euros (200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à deux cent trente et un mille euros (231.000,- EUR), par la création de deux mille (2.000) nouvelles actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des deux mille (2.000) actions nouvelles;

Souscription et Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.040, représenté par

Madame Christelle LANGLOIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les deux mille (2.000) actions nouvelles, chacune pour le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante, dans les versions française et anglaise:

Version française:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille Euros (231.000.- EUR), divisé en deux mille trois cent dix (2.310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thirty-one thousand Euro (231,000.- EUR) represented by two thousand three hundred and ten (2.310) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.»

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille six cents euros (EUR 1.600.-).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, C. Langlois, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2009. LAC/2009/57352. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009552/88.

(100001511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Multimagine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 108.145.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010010268/11.

(100002242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.
